

« Un syndicaliste policier ne peut pas se contenter aujourd'hui de gérer "les gamelles et les bidons" sans prendre position sur les grands débats de société qui engagent la profession qu'il représente pour le futur ».

Rencontre avec Stéphane Liévin

Représentant du personnel du syndicat Unité SGP Police

Discours sécuritaire, police de proximité, fabrication des statistiques, lutte contre la petite délinquance, recherche de solutions éducatives, sentiment d'isolement du policier, problèmes de recrutement, d'affectation et d'encadrement, délitement des moyens, double discours de l'Etat, risque de privatisation et de municipalisation de la sécurité... voilà un policier de base qui réfléchit et qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense même si ça ne va pas forcément dans le sens du vent, y compris du vent policier.

*Entré dans la police nationale en 1996 en tant que Policier Auxiliaire, puis Adjoint de Sécurité à Bordeaux, **Stéphane Liévin** est aujourd'hui Brigadier Chef de Police et Officier de Police Judiciaire. Il travaille au Commissariat d'Orléans, en service de quart (service en charge du traitement judiciaire) de nuit. Il est aussi représentant du personnel du syndicat majoritaire Unité SGP Police. Cette organisation syndicale, créée en 2009 par le regroupement des organisations syndicales historiques, fondatrices de la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP) en 1969, fédération qui domina la scène syndicale jusque dans le milieu des années 1990.*

* * * * *

***Laurent Mucchielli** : les questions de sécurité sont devenues hautement politiques au sens de politiciennes. Et ça ne va pas s'arranger dans les mois qui viennent car nous entrons progressivement dans la campagne pour les prochaines élections présidentielles. Nous aurions pu en parler à la fin de l'entretien mais je crois que vous avez envie de dire d'emblée comment vous vous situez dans ce débat.*

Stéphane Liévin : Je tiens tout d'abord à préciser que je fais bien la différence entre « discours sécuritaire » et « politique sécuritaire ». En effet, dans mon esprit, la politique sécuritaire est la politique mise en place par un pouvoir politique à un moment donné pour

tenter de régler les problèmes d'insécurité. En revanche, ce que je nomme « discours sécuritaire » est le discours selon lequel la police est la seule capable de régler les problèmes d'insécurité, et qui met donc l'accent sur les seuls acteurs de la sécurité (police, gendarmerie, justice). On peut également parler de discours « ultra-sécuritaire » ce qui est un doux euphémisme au regard de la politique prônée depuis 2002 place Beauvau.

Depuis presque trois décennies maintenant, les pouvoirs politiques successifs ont largement emprunté leurs discours sur la sécurité aux quelques universitaires qui se sont intéressés de près à ce sujet. Dévoyant souvent les conclusions de ces chercheurs, ces pouvoirs politiques successifs ont fait leur petit marché dans ces doctrines diverses et variées pour ne garder que ce qui pouvait les intéresser afin de justifier la mise en place de leur vision politique. Ils ont donc tranché, comme souvent dans le vif et sans aucun discernement, en opposant systématiquement deux notions pourtant reconnues par les professionnels de la sécurité comme complémentaires : prévention et répression.

Le discours de gauche en la matière passait auparavant (et sans doute encore aujourd'hui) pour un concept compliqué n'étudiant systématiquement que les solutions préventives et faisant passer la police pour un groupe de dangereux opposants à la démocratie. Le fait de vouloir s'intéresser davantage aux causes de l'insécurité (causes sociales, éducatives, économiques, sociologiques...) qu'à ses conséquences passait pour une permissivité inacceptable. Les événements de Mai 1968 ont d'ailleurs participé à cette idée selon laquelle « les gauchos » étaient les ennemis de l'ordre et de la sécurité.

Ce n'est sans doute pas pour rien que Nicolas Sarkozy, tout au long de sa campagne, a voulu trancher le débat en simplifiant les choses par la déclaration suivante : « *moi je suis du côté des victimes et pas de celui des auteurs* ». Cette phrase, prononcée à de nombreuses reprises au cours de ses meetings, consistait à répondre aux attaques sur son bilan au Ministère de l'Intérieur et à discréditer la gauche en la matière. Habile manipulation je dois le dire puisqu'elle a fonctionné à merveille. En outre, les déclarations sur les événements de Mai 1968 auront parachevé cet amalgame entre la gauche et le désordre. Il s'agit d'un concept nouveau qui tend à déplacer les curseurs dans l'esprit collectif. Ainsi, les travailleurs ne peuvent plus demander des comptes au patronat ou aux pouvoirs publics mais aux chômeurs. En matière d'insécurité c'est la même chose. Il ne faut plus solliciter d'explication auprès du Ministère de l'Intérieur mais auprès de la gauche laxiste systématiquement du côté des voyous.

Pour les discours de droite, il n'est jamais question de répression sans prévention. Mais il faut bien reconnaître que, dans les faits, la politique sécuritaire imposée par les ministres successifs de ce bord a souvent fait la part belle à l'aspect répressif des choses évoquant l'aspect préventif uniquement comme alibi d'une répression tous azimuts. Du « *il faut terroriser les terroristes* » à « *la racaille* » en passant par l'épisode des nettoyeurs haute pression, le catalogue des formules à l'emporte-pièce a été largement utilisé. Les quelques

collègues qui se sont laissés prendre à ce discours sécuritaire en se pensant « couverts » par leur ministre de tutelle ont souvent payé leurs illusions au prix fort. Ce ministre, lorsqu'un fonctionnaire de Police monte les marches du Palais de Justice où il est convoqué pour des faits de violences dont la légitimité est remise en cause par exemple, est dans son bureau, face aux caméras, jurant que des sanctions exemplaires seront prises contre les auteurs des « bavures » ! Quoi qu'on en dise, le discours sécuritaire a son pendant disciplinaire toujours implacable. Ceux qui, comme moi, siègent ou ont siégé en commission de discipline le savent et le remarquent bien aujourd'hui. D'un côté on met la pression aux policiers pour qu'ils obtiennent des résultats rapides et productifs en matière statistique et, de l'autre, on tape sur la tête de ceux qui, par zèle certainement, par idiotie quelquefois et hélas même par conviction politique à d'autres reprises, franchissent la ligne déontologique.

LM : on sent que vous n'appréciez pas du tout cette expression de « bavure ». Pourquoi ?

SL : Cette expression qualifie ni plus ni moins qu'une faute professionnelle. Nous sommes la seule profession au sein de laquelle un mot spécifique, celui de « bavure », a été spécialement choisi pour désigner un policier qui s'écarte du chemin déontologique. Comme l'a justement fait remarquer votre collègue sociologue Dominique Monjardet, aucune autre profession ne bénéficie d'une telle spécificité. Ainsi, un médecin qui commet une grave erreur médicale sera poursuivi par ses victimes pour cette faute, un homme politique pris les mains dans la caisse sera qualifié d'escroc ou de « ripoux » et un homme d'église abusant de sa position pour obtenir des faveurs sexuelles de la part de mineurs sera qualifié de pédophile. Autant d'expressions qui peuvent être transposées à beaucoup d'autres professions. En revanche, le policier, lui, est toujours désigné comme l'auteur d'une « bavure ». Il s'agit là d'une injustice évoquée par Dominique Monjardet et que je tenais à rappeler. Pour reproduire sa pensée de manière tout à fait honnête, il faut préciser que ce sociologue avait également mis en lumière une propension de la profession policière, plutôt qu'à dénoncer les quelques moutons noirs qui sévissent en son sein, à resserrer les rangs autour de ces auteurs de fautes professionnelles.

LM : Ce que l'on pourrait appeler là aussi l'« omerta »...

SL : S'il ne m'est pas possible, là aussi par simple honnêteté, de nier tout à fait cette réalité, je peux néanmoins répondre qu'en tant que représentant du personnel en commission de discipline, je n'ai jamais hésité à prendre mes responsabilités pour voter une sanction exemplaire à l'encontre d'un de mes collègues qui avait commis une faute grave. Cela m'a d'ailleurs quelquefois valu les foudres de mes camarades. Mais la parenthèse est ainsi refermée.

LM : Bien, venons-en alors aux questions de fond. Comment avez-vous vu arriver la « police de proximité » ?

SL : Pour la première fois, la notion de « Police de Proximité » a tenté de rompre avec cette opposition systématique entre prévention et répression. C'était une vision républicaine de la sécurité grâce à laquelle la population pourrait disposer d'une police qui marcherait à ses cotés mais qui saurait, lorsque ce serait nécessaire, user de la force pour parvenir au rétablissement de l'ordre public. Cette doctrine novatrice n'a pas été le fruit de la réflexion personnelle de Jean-Pierre Chevènement ou d'un quelconque idéologue de gauche. Personne, au sein du parti socialiste ne s'est levé un matin, frappé par la grâce, en décrétant qu'il était détenteur de la seule et unique solution pour régler les problèmes réels d'insécurité. En effet, de nombreux chercheurs appelaient de leurs vœux la mise en place de ce système hybride déjà utilisé dans quelques pays (Canada, Angleterre) ou dans certaines villes des Etats Unis. Le ministre de l'Intérieur du gouvernement de la « gauche plurielle » n'a fait que proposer la mise en place de cette doctrine nouvelle en laquelle il croyait sincèrement. La manière dont cette doctrine a été appliquée sur le terrain est une autre histoire.

Les déclarations de Nicolas Sarkozy dans ce domaine résonnent encore. « Pourquoi une politique vantée comme étant aussi bonne a-t-elle obtenu des résultats aussi mauvais ? ». Le raccourci n'est pas très habile et pourtant, encore une fois, ça marche. Personne ne trouve à répondre. Même pas le secrétaire général de l'UNSA Police lorsque le ministre prononcera ces mots à la tribune des vœux de notre organisation syndicale en décembre 2005. Je suis là, dans la foule des militants venus assister à la grand messe des vœux de l'UNSA Police au musée des arts forains. Le ministre, tout sourire, balance, un rien goguenard, sa vanne sur la police de proximité, et beaucoup pouffent de rire. C'est affligeant. Il n'est pourtant pas question de ne pas rire à un bon mot d'un ministre avec qui on n'est pas toujours d'accord mais de rester cohérents dans nos choix philosophiques en la matière. Aucune réponse à cette attaque en règle contre les valeurs de notre syndicalisme. Ah oui, c'est vrai, il faut être sage ! Nous sommes tout de même quelques militants à nous regarder, dubitatifs, attendant vainement une réponse de la part de nos élus. Elle ne viendra pas. Certes, et le ministre le sait bien, une cérémonie des vœux n'est pas un endroit de débat mais un moment de convivialité. Les discours prononcés à cette occasion sont souvent assez consensuels. Ils peuvent néanmoins servir à passer certains messages. Ceux du ministre de l'époque, patron de la place Beauvau, sont toujours limpides.

De même Nicolas Sarkozy a mis toute son énergie pour discréditer et pour mettre fin à la police de proximité. Un Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Haute Garonne l'a payé cher. En 2003, Jean-Pierre Havrin sera humilié au cours d'une opération de communication bien préparée. Les médias sont présents en nombre. Les policiers sont invités, par une conseillère en communication du Ministre, à parler uniquement de leurs opérations de

prévention. Un des fonctionnaires choisit d'évoquer les matchs de rugby avec les jeunes du quartier. Le « sarko-show » peut commencer : « *l'organisation des matchs de rugby n'est pas la mission première de la police...* »¹. Les policiers sont invités à revenir « aux fondamentaux » du métier tels qu'il les conçoit. Le but est atteint, la police de proximité est discréditée. Pour autant, le Ministre de l'Intérieur de l'époque ne dira jamais directement qu'il veut mettre fin à cette organisation policière. Tout juste assumera-t-il vouloir la réformer en profondeur. Devenu Président de la République, Nicolas Sarkozy portera un nouveau coup pour enterrer définitivement la police de proximité le 29 novembre 2007, devant deux journalistes venus à l'Élysée pour l'interroger : « le rôle de la police n'est pas de connaître les délinquants mais de les arrêter ». La ficelle est énorme mais, une nouvelle fois, pas de contradictoire ou presque.

LM : Le rôle de Nicolas Sarkozy est clair dans cette affaire comme dans d'autres, mais la police de proximité a aussi rencontré de nombreuses résistances internes, non ?

SL : C'est certain. Je ne me suis jamais expliqué l'énergie féroce avec laquelle certains hiérarques, de tous grades et de toutes origines, ont tenté de faire croire aux policiers et à nos concitoyens que la mise en place de la police de proximité était en fait un simple retour de la permissivité reprenant le principe de l'ilotage en l'enrobant sous des belles paroles qui n'apportaient rien de nouveau sous le soleil sécuritaire.

La doctrine originelle de la police de proximité, si elle avait bien la volonté de rapprocher le policier du citoyen, n'avait en aucun cas pour but premier, de voire des policiers se promener dans la rue « pour saluer la boulangère à huit heures du matin » comme a voulu le faire croire de manière caricaturale Nicolas Sarkozy à son arrivée place Beauvau. En effet, il suffit de reprendre les publications de l'époque à ce sujet. Il était en effet question d'occuper le terrain pour s'attaquer à l'insécurité. Il était question de créer davantage de coordination et de communication entre les services pour que les renseignements collectés au plus proche du terrain puissent être exploités à tous les niveaux. Il s'agissait de donner toute leur importance aux services tels que les BAC ou les Sections d'Intervention. La police de proximité devait permettre aux policiers de connaître davantage le terrain et la population qui l'occupe afin d'être plus efficaces.

Alors se pose inévitablement une question essentielle : les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs ambitieux ont-ils été mis à la disposition des policiers qui se sont investis dans « cette aventure » ? La réponse à cette question est complexe et multiple selon la personne qui l'apporte. Le politique répondra que jamais de tels moyens (véhicules, locaux, recrutement d'effectifs par anticipation...) n'avaient été déployés pour la mise en

¹ LM : un extrait vidéo peut être consulté ici : http://www.dailymotion.com/video/x3tc94_sarkozy-tance-le-chef-de-la-police_news

place d'une politique sécuritaire nouvelle. Le syndicaliste, selon qu'il a été pour ou contre cette politique répondra, pour les premiers d'une part que les moyens ont été réels mais insuffisants ou, pour les seconds d'autre part, que ces moyens ont été inutiles. Le policier de terrain quant à lui répondra que les moyens ont été insuffisants, que la politique était mauvaise, que les fonctionnaires de police ont baissé la culotte, qu'il aurait fallu plus de ceci ou plus de cela... Certains policiers, assez rares il faut le reconnaître, reconnaîtront bien l'utilité de cette politique sécuritaire en reconnaissant qu'un policier qui connaît le terrain et ses habitants est un policier plus efficace. Cette idée semble d'ailleurs avoir fait son chemin ces dernières années avec l'application d'une politique destructrice de motivation et surtout assez stérile pour le règlement des problèmes de fond.

LM : Et vous, quelle a été votre expérience et quel est votre bilan de la police de proximité ?

SL : Je répondrai en posant plusieurs questions auxquelles je tenterai ensuite de répondre.

Première question : avons-nous laissé le temps à cette politique de montrer son efficacité ? A l'évidence non. Ce n'est pas tant les réformes qui agacent nos collègues et nos concitoyens que le rythme auquel elles se succèdent. En effet, les policiers n'ont pas encore terminé de mettre en place les recommandations d'un Ministre (qui veut absolument laisser une trace dans « l'histoire sécuritaire du pays ») qu'il en arrive un autre avec des aspirations et des idées différentes et qui ne manque jamais d'annuler tout ce qui a été fait avant tout en jurant qu'il poursuivra la politique de son prédécesseur. Les services de sécurité de l'Etat ont besoin, au contraire, d'une stabilité pour pouvoir mener à bien leur mission régaliennne de manière sereine. Si des impulsions nouvelles et des adaptations aux réalités de notre société sont nécessaires, les bouleversements profonds n'ont jamais fait leur preuve. Ils en font souvent que tendre les rapports des policiers de terrain avec leur hiérarchie. Nous connaissons les résultats en la matière. Pourtant, toutes les familles politiques républicaines l'assurent la main sur le cœur : la sécurité est un sujet qui ne devrait pas être source de polémique mais au contraire de consensus. Beaucoup, à gauche comme à droite et en général lorsqu'ils proposent une réforme le déclarent : « la sécurité n'est ni de gauche ni de droite ». Force est de constater que ce principe n'est resté qu'un vœu pieu sous toutes les républiques.

Deuxième question : n'a-t-on pas tout fait, à haut niveau, pour dévoyer la doctrine originelle de la police de proximité afin de lui donner un visage permissif et obsolète ? N'a-t-on pas voulu sciemment faire croire aux policiers et à la population que cette nouvelle façon d'aborder le problème sécuritaire n'était en fait qu'un habillage nouveau à une politique très ancienne qui avait fait la preuve de son inefficacité ? N'a-t-on pas sciemment tout fait pour que cette politique échoue quoi qu'il arrive ? Certains Chefs de Services, soucieux de leur carrière, n'ont-ils pas cherché à obtenir des résultats immédiats à une politique qui nécessitait un travail de longue haleine ? En muselant les fonctionnaires qui voulaient dénoncer le

dévoisement de la doctrine première ces mêmes Chefs de Service, soucieux de ne pas faire de vague, n'ont-ils pas contribué à déconnecter nos élites des réalités de terrain ? La réponse à ces questions est, pour ma part, également affirmative. En effet, de nombreux chefs de service se sont refusés à mettre en place le pendant répressif que prévoyait la doctrine originelle de la police de proximité pour ne surtout pas faire de vague. L'important était souvent de ne pas attirer l'attention du Ministre et de faire croire que tout allait bien dans le meilleur des mondes. A ce sujet, les syndicats ont pourtant dénoncé la « dérive bureaucratique » de la police de proximité. Les policiers, qui devaient marcher à côté de la population se retrouvaient de plus en plus derrière leurs ordinateurs à traiter des procédures toujours plus nombreuses avec des moyens en effectifs souvent insuffisants. Le moindre « pet de lapin » devait être pris en compte et les policiers devaient absolument donner l'impression que le problème était important pour eux. Pas question de répondre, à une dame qui venait par exemple se plaindre de son voisin de palier qui s'essuyait les pieds sur son paillason au retour d'une soirée un peu trop arrosée, que ce problème ne dépendait pas de la police mais d'un dialogue normal entre personnes civilisées. Surtout pas. Il fallait prendre une main courante et aller voir le « voisin indélicat » pour lui expliquer que ce qu'il avait fait était mal.

LM : Quelle est aujourd'hui votre position personnelle ?

SL : Je suis un partisan de la police de proximité telle qu'elle englobait les possibilités tant préventives que répressives. Je dénonce en revanche la manière systématique et jusqu'aboutiste dont elle a été mise en place et surtout le temps qu'on a bien voulu laisser à la disposition de ses acteurs pour prouver l'efficacité du système. Il s'agit, dans ce domaine, d'une politique de longue haleine qui nécessite du temps pour faire ses preuves. Or, le temps des réformes n'est pas toujours compatible avec celui des échéances politiques. Comme dans beaucoup de domaines, un élu cherche avant tout à obtenir des résultats rapides dont il pourra tirer les fruits en matière électorale. La politique de longue haleine est souvent contreproductive pour le suffrage universel. La suppression du commissariat au plan est symptomatique de cette réalité française. Ajoutez à cela le règne des sondages qui sont, comme le disait Philippe Séguin, « *au suffrage universel ce que l'amour tarifé est à la romance* » et vous aurez remis la problématique dans toute sa complexité.

Certes, la politique du « tout sécuritaire » est bien plus rapide à faire ses preuves mais sur le long terme apporte-t-elle réellement des solutions pérennes au problème de l'insécurité ? On peut retenir, pour illustrer ce propos, deux exemples très simples. Sous « l'ère » de la police de proximité, il fallait systématiquement traiter les infractions au travers de prises de plaintes. Les bureaux de police et points de contact étaient nombreux et bien répartis sur les territoires couverts par la police nationale. En conséquence, les statistiques ont bien entendu explosées. Aujourd'hui, il faut à tout prix dans les services éviter de prendre des plaintes. Pour des

dégradations de véhicule par exemple, la hiérarchie déclare : « *un récépissé de main courante suffit pour les assurances* ». Grâce à cela, les statistiques s'améliorent de jour en jour. Bien sûr, tout cela n'est jamais confirmé par une note de service et pourtant, les policiers appliquent. Il ne faut pas leur en vouloir. Il est bien évident que certaines plaintes grèvent le temps passé sur des dossiers qui mériteraient davantage de moyens humains pour être approfondis. Pour autant, le but premier n'est pas tant le désengorgement des services de police que l'amélioration des statistiques.

Ajoutez à tout cela une chasse au port d'arme de sixième catégorie (quitte à ce qu'il s'agisse d'un poseur de moquette et de son cutter), au quart de gramme de résine de cannabis « trouvé » dans la poche d'un lycéen ou au vol à l'étalage qui permettent de rédiger des Comptes Rendus d'Enquête (C.R.E.) en nombre et vous arrivez à une amélioration spectaculaire des statistiques. Pour autant, lorsqu'on court de la sorte derrière les chiffres, règle-t-on en profondeur le problème de l'insécurité ?

LM : Pouvez-vous expliquer davantage comment on se débrouille en interne pour fabriquer les « bons chiffres » ?

SL : Entre 2002 et 2007 le Ministre Sarkozy n'a cessé de le répéter : « je n'ai pas modifié la manière d'établir les statistiques ». Il n'a pas menti. Les méthodes de calcul n'ont pas changées. En revanche, on a adapté le mode de travail des fonctionnaires de police vers des solutions davantage destinées à améliorer les statistiques qu'à chercher réellement des solutions en matière de lutte contre l'insécurité. Ainsi, ce même ministre s'est largement vanté d'avoir amélioré les statistiques en matière de faits élucidés. De un fait sur quatre en 2002 à un fait sur trois en 2007. Vaste fumisterie. Il faut savoir, dans ce domaine, que nombre de faits qui entrent dans le cadre des faits élucidés ne donnent pas lieu à une plainte au départ. Ainsi, un individu interpellé pour une infraction à la législation sur les stupéfiants (un étudiant porteur d'un gramme de résine de cannabis pour sa consommation personnelle par exemple) entrera dans les statistiques des faits élucidés. Pourtant, aucune plainte n'est déposée dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle on a orienté le travail des policiers de terrain vers la recherche de ces infractions traitées en temps réel dans le seul but d'améliorer les statistiques. Cette notion, certes un peu complexe, mérite tout de même qu'on s'y arrête un peu. Elle est en effet symptomatique d'un mode de fonctionnement davantage tourné vers le résultat brut que vers l'efficacité. Un petit exemple aidera à la compréhension.

Ainsi, si le calcul des pourcentages de réussite était uniquement basé sur les plaintes reçues cela ferait, dans un service où 10 plaintes auront été prises et 2 élucidées, un taux de réussite de 20 %. Avec le calcul actuel, cela fait toujours 10 plaintes, 2 élucidées. Mais s'ajoute à ce calcul tous les faits qui n'ont pas donné lieu à une plainte. Si on considère qu'un service peut, dans cet exemple, procéder à 4 interpellations d'initiative ne donnant pas lieu à plainte cela

donnera au total 14 faits constatés dont 6 élucidés soit un taux de réussite qui passe à 42 %. Magique !

Aussi fastidieuse soit la démonstration je pense qu'elle mérite qu'on s'y arrête pour comprendre la supercherie des statistiques de la délinquances jetées en pâture tous les mois depuis huit ans à la presse et à l'opinion publique. S'il n'est pas question de nier l'impact positif de ces déclarations et de l'agitation sécuritaire sur le sentiment d'insécurité il est hors de question de reconnaître une quelconque utilité de cette mascarade. C'est pourtant celle-ci qui aura largement contribué à chasser du débat de l'élection présidentielle les problèmes de l'insécurité qui couvent pourtant toujours dans notre pays. Non, je crois qu'on ne soigne pas la grippe en traficotant le thermomètre.

LM : Le pouvoir politique actuel se targue pourtant d'avoir mis en place un Observatoire national de la délinquance pour couper court une fois pour toutes aux polémiques sur les chiffres... Qu'en pensez-vous ?

SL : Je n'ai que très rarement eu l'occasion d'entendre de la part du président de cet observatoire – Alain Bauer, ancien grand maître du grand orient de France – une quelconque critique du mode de calcul ou des résultats présentés à la presse du moins dans les premières années d'existence de cet organe. Pourtant, lorsqu'on laisse croire à nos concitoyens qu'une plainte sur trois est élucidée c'est entièrement faux. Une journaliste m'a posé un jour la question. Ma réponse a été claire et nette, démonstration à l'appui. Pourtant, rien n'est apparu dans le reportage qui a suivi. Je ne m'explique pas cette autocensure médiatique. Ou plutôt, je ne me l'explique que trop. Il vaut sans doute mieux se contenter d'une erreur claire que d'une vérité obscure...

Ces derniers mois, il faut reconnaître que le discours d'Alain Bauer s'est montré plus critique vis-à-vis des chiffres avancés notamment en ce qui concerne les faits constatés. Il a été précisé à ce sujet qu'il était sans doute plus utile pour le ministère de l'intérieur de s'intéresser à l'activité des policiers qu'au nombre des plaintes déposées. A ce sujet, je ne me suis jamais expliqué les raisons pour lesquelles on a si longtemps laissé le ministère de l'intérieur produire ses propres statistiques. La création de l'ONDRP a été un signe encourageant à condition que son caractère indépendant ne puisse pas être remis en question. Or les critiques des chercheurs du CNRS sont à peine feutrées en la matière.

LM : Je suggère qu'on n'en dise pas davantage sur l'ONDRP et sa prétendue indépendance, on va nous croire complices ! Lorsque l'on parle de l'« insécurité » dans le débat politico-médiatique, on se base sur les faits divers les plus spectaculaires. Le quotidien de nos concitoyens n'a rien à voir, il est fait d'une petite délinquance. Comment le policier que vous êtes verrait-il une politique de sécurité adaptée à ce quotidien ?

SL : En ce qui concerne la petite délinquance, on ne peut, à mon sens, pas tout régler en bout de chaîne. L'aspect éducatif et rééducatif doivent être davantage développés pour éviter que, lorsqu'un délinquant multirécidiviste commet l'irréparable, nos concitoyens se contentent de dire : « mais qu'a fait la police ? » ou « mais qu'a fait la justice ? » Dans ce domaine les déclarations n'ont pas manqué. Que n'a-t-on pas entendu de la part de certains hommes politique. La médiocrité n'a souvent eu d'égal que la stupidité. Certaines propositions ont pu sembler sensées. L'encadrement militaire de structure d'accueil pour les jeunes délinquant en est une. Je plaide en ce qui me concerne pour la mise en place d'une peine de substitution à la peine de prison. Ainsi, douze à dix-huit mois de service militaire disciplinaire pourrait utilement remplacer une peine de prison souvent inutile voir même contre productive.

Les hommes et femmes politique, élus de la République, faisant donc partie intégrante de l'entité dénommée dans les manuels de droit comme « le législateur », se sont largement permis de critiquer l'administration judiciaire ces dernières années. Le candidat élu à la Présidence de la République a d'ailleurs été à l'origine de ce débat rarement emprunt de la sérénité qu'il lui serait nécessaire. Certes, tout n'est pas rose au sein de la justice pénale de notre pays. Les justiciables ont sans doute raison de se demander à quel saint se vouer en la matière tant les délais sont longs et les réponses souvent inadaptées. En revanche, il faut connaître les moyens avec lesquels cette administration travaille avant de s'autoriser à critiquer celle-ci. Et lorsque la critique vient d'un responsable politique chargé de voter le budget de cet organe régalien de l'Etat cela devient, sinon risible, du moins intellectuellement malhonnête. Lorsqu'on connaît, pour avoir, fréquenté les couloirs des palais de justice comme beaucoup de policiers, le peu de solutions laissées à la disposition de la justice des mineurs, on ne peut pas s'étonner ensuite du décalage entre les peines prononcées et les attentes des victimes. Lorsqu'un juge pour enfant n'a le choix, pour accueillir un mineur dont la seule faute est d'avoir grandi sans aucune structuration familiale, qu'entre la prison et un foyer pour mineur dont le jeune en question pourra s'enfuir dès son arrivée, il est bien évident qu'on pourra ensuite reprocher à ce juge d'avoir choisi le foyer. Et il ne s'agit pas là d'une absence de volonté mais bien de moyens.

Toujours dans le domaine de la justice des mineurs, les spécialistes sont unanimes pour reconnaître que la violence est souvent l'expression d'un mal être de l'individu. Pourtant, lorsqu'on voit les moyens laissés à la disposition des services sociaux à l'enfance dans notre pays, c'est à pleurer.

Et que n'a-t-on pas entendu sur la responsabilité des familles dans l'éducation des enfants ! Mais que répondre à cette femme qui, ayant appelé la police, explique qu'elle essaye d'élever seule son enfant tout en gardant une activité professionnelle pour garder un niveau de vie acceptable ? Que dire à cette mère qui n'arrive plus à mener de front sa vie professionnelle et l'éducation d'un adolescent turbulent ? Je n'ai jamais vu un policier oser verser dans la

démagogie dans ces moments là surtout lorsque ce policier est lui-même père ou mère d'un ou plusieurs gamins. Dans ces moments là, croyez moi, rares sont ceux qui tombent dans la facilité du jugement à l'emporte-pièce.

LM : Vos propos me semblent d'une grande franchise et d'une grande lucidité, mais ils sont très rares. Ce sont généralement des discours désincarnés sur l'ordre et des discours de défense plus ou moins corporatistes qui dominent dans les discours des syndicats de police, même les moins « droitiers »...

SL : Soyons clairs, je réfute tout procès en laxisme sous prétexte de ce que je pense. Un contrevenant, un délinquant ou un criminel sont tous trois, chacun à leur niveau, des individus dont la société doit être protégée. L'infraction, « ce trouble intolérable à l'ordre social », doit être réprimée dans les formes établies par la loi. Ceci étant dit, lorsqu'en bout de chaîne pénale on n'a pas permis de rééduquer l'individu en lui permettant d'être en mesure de ne pas réitérer cette infraction on n'a pas fait ce que nos concitoyens sont en droit d'attendre des services de l'Etat. Il ne s'agit pas là de laxisme mais de réalisme et de bon sens.

LM : Pourtant, les policiers – ou du moins ceux d'entre eux qui parlent le plus fort – sont généralement les premiers à crier au laxisme des juges et des politiques...

SL : Je sais bien que je m'aventure sur un terrain de désaccord avec mes collègues policiers. Pourtant, comme moi, ils sont souvent confrontés à la misère sociale ou éducative des quartiers souvent populaires, quelquefois même bourgeois. Comme moi, ils constatent les conditions déplorables dans lesquelles de nombreux enfants sont éduqués ou plutôt autos éduqués dans ces mêmes quartiers. Lorsqu'on intervient dans la nuit au sein d'une famille où l'un des parents, souvent alcoolisé, a battu sa compagne et où les enfants ne sont pas couchés on peut pourtant légitimement se demander quel avenir attend ces gamins ? Je demande souvent à mes collègues leur avis sur la question après ce type d'intervention. Ces gamins partent-ils avec les mêmes chances dans la vie que d'autres enfants qui, à vingt ou vingt et une heures au plus tard, sont au lit avec un repas équilibré dans le ventre, des devoirs scolaires effectués et un esprit libre de toute contrainte psychologique ?

Bien entendu, je n'oublie pas non plus que la vie, le logement et le salaire des policiers ne sont pas toujours roses surtout dans les grandes agglomérations. Je demande simplement à mes collègues d'essayer de décoller leurs yeux du problème pour tenter de prendre de la hauteur sur celui-ci. C'est difficile. Je suis le premier à le reconnaître et à quelquefois même verser dans la facilité d'un raisonnement simpliste. Lorsqu'on est déconsidéré à l'intérieur même d'un commissariat, par sa propre hiérarchie, et, bien entendu, également à l'extérieur.

Lorsqu'on passe une journée de travail à être confronté à la misère sociale, à la violence ou aux insultes, il n'est pas très facile de philosopher sur les causes sociales de l'insécurité. Pourtant, il nous faut prendre conscience de la complexité de ce débat. Intellectualiser celui-ci c'est le remettre dans toute sa complexité et ne pas se contenter d'un raisonnement à l'emporte pièce qui n'apportera jamais aucune solution à long terme.

Tout cela fait parti d'un autre débat me diront certains. Mais que vient faire un syndicaliste de la police nationale sur ce terrain de manœuvre qui semble pourtant ne rien avoir à faire avec son champ de compétence ? J'entends d'ici la question à laquelle je réponds par plusieurs autres questions. Peut-on prétendre défendre une profession sans essayer de participer le plus largement possible au débat sur le champ de compétence de celle-ci ? Un syndicaliste policier peut-il se contenter aujourd'hui de gérer « les gamelles et les bidons » sans prendre position sur les grands débats de société qui engagent la profession qu'il représente pour le futur ? Vous comprendrez, en lisant ce qui précède, que les réponses se trouvent dans les questions.

LM : Pour terminer sur la police de proximité, et plus largement sur la « sécurité publique », on constate un dysfonctionnement récurrent dans la gestion du personnel de l'institution policière : ces jeunes gardiens de la paix qu'on « balance » en première affectation dans les quartiers chauds des grandes agglomérations, encadré par des sous-officiers voire des officiers à peine plus expérimentés, tous n'ayant rapidement qu'une seule envie : partir le plus vite possible et le plus loin possible. C'est tout de même un problème majeur (et un sérieux obstacle à la proximité). Comment sortir de ce système à votre avis ?

SL : Vous évoquez le problème de la fidélisation et de l'encadrement des policiers dans les quartiers sensibles. Il s'agit là de deux problèmes bien réels qui, comme vous le précisez, représentent un obstacle certain à la réussite de la police de proximité. L'administration policière a beaucoup réfléchi sur le sujet depuis près de vingt ans pour un résultat, il faut bien le reconnaître, finalement assez médiocre.

En ce qui concerne la fidélisation, la solution retenue a souvent été celle de la contrainte. En effet, avant 2005, un policier ne pouvait quitter sa région de première affectation qu'au bout de deux ans après sa titularisation. Depuis 2005, cette obligation de séjour a été portée à cinq ans. Enfin, en 2008, le versement de la prime de fidélisation a été programmé pour essayer d'inciter les fonctionnaires à rester huit années. Seul le temps pourra dire si cette dernière mesure aura eu l'efficacité escomptée. Pour autant, les compensations à cette difficulté d'exercice de la profession mais surtout à la difficulté de vie sur ces zones semblent toujours insuffisantes pour palier au constat de départ. Même en région parisienne, où les policiers touchent des primes destinées à palier les difficultés de vie, il semble qu'aucune solution efficace et pérenne n'ait pu être apportée. Tant que les problèmes tels que le logement, la

garde d'enfants en horaires atypiques, la prise en compte des difficultés sociales... ne seront pas réglés, il est bien évident qu'on ne pourra pas demander à un policier d'envisager d'allonger sa durée de carrière sur ces zones difficiles. Il me semble qu'un chercheur nommé Abraham Maslow a rédigé quelques travaux qui font aujourd'hui référence en la matière, en tout cas sur notre modèle de société... L'administration évoque alors la double difficulté du recrutement en région parisienne et de la différence de résultat aux concours d'entrée dans la police nationale selon que les candidats sont issus de la province ou de l'Ile de France. Il s'agit là de problèmes réels. Pour autant, leur règlement suffira-t-il à palier au problème de fidélisation lorsqu'on sait que même les fonctionnaires originaires de la région parisienne aspirent également à s'installer en province après quelques années d'exercice sur des zones qu'ils connaissent pourtant bien ? Je ne dispose d'aucun chiffre sur le sujet. Par ailleurs, serait-il acceptable de revoir les exigences du niveau de recrutement sous prétexte que les résultats seraient moins bons en région parisienne ? La mise en place des Cadets de la République, institution destinée à former en alternance des candidats au concours de gardien de la paix, a pu sembler une idée intéressante. De même, l'institution en 1997 des Adjoints de Sécurité (ADS) pouvait laisser quelque espoir. Hélas, la RGPP et son cortège de suppressions massives de postes dans la police nationale étant passés par là, on laisse aujourd'hui l'espoir à des jeunes qui ne seront que très peu à pouvoir embrasser une carrière policière. Depuis quelques années, les mouvements de mutations ont commencé à se réduire. Le processus va d'ailleurs s'accroître. Il s'agit là d'un effet mécanique du non remplacement d'un policier sur deux partant à la retraite. Cette donnée, qui est une contrainte évidente pour les policiers qui aspirent à rejoindre leur région, va sans doute allonger de fait la durée d'affectation des policiers dans les zones sensibles. Cela pourrait représenter une bonne nouvelle s'il s'agissait d'un volontariat. Mais, comme c'est loin d'être le cas, je crois qu'on peut se préparer à des lendemains qui déchantent. En effet, que va pouvoir donner une situation où l'on maintient des policiers en zone sensible, dans des conditions sociales de plus en plus difficiles tant sur le plan personnel que professionnel et à qui on ne laisse entrevoir aucun espoir de départ à court ou moyen terme ?

LM : Et sur l'encadrement ?

SL : Ce problème est tout aussi réel. Qui n'a pas constaté, en région parisienne ou au sein des grandes mégalo-poles françaises, un équipage de police composé d'un chef de bord tout juste titulaire accompagné d'un ou deux policiers stagiaires ou adjoint de sécurité ? Les membres de l'encadrement, autant que les autres, aspirent à quitter ces zones sensibles pour rejoindre des sites plus calmes ou tout simplement leur région natale. L'administration policière a donc cherché à palier à ce problème. Tout d'abord, la réforme des corps et carrières de 2004 a augmenté le ratio de gradés au sein du Corps d'Encadrement et d'Application (gradés et

gardiens de la paix). Pour autant, ceux qui ont pu bénéficier de cette avancée étaient déjà sur les zones en question. Il ne s'est pas agit, pour des fonctionnaires d'expérience, de rejoindre ces zones et encore moins d'un vieillissement accéléré des candidats à l'avancement qui se trouvaient déjà sur place. Le Préfet de Police de Paris, lorsqu'il s'est réjoui de l'augmentation du taux d'encadrement sur sa zone de compétence a donc oublié de préciser qu'il s'agissait à peu près des mêmes fonctionnaires à qui on avait octroyé un grade supérieur. Un nouveau dispositif a donc été mis en place pour attirer des fonctionnaires plus expérimentés au sein de zones appelées : « Secteurs d'Encadrement Prioritaires » dans le cadre des différents processus d'avancement aux grades supérieurs. Nous ne disposons pas encore d'un recul suffisant pour évaluer la pertinence de ce dispositif. Pour autant, il semble évident qu'on ne pourra pas apporter une plus grande sérénité sans proposer des solutions sur ce sujet.

Alors, dans ce contexte, vous me demandez de proposer des solutions. Vous l'aurez compris, il faudra des moyens considérables pour apporter des solutions pérennes aux réels problèmes que pose la fidélisation. Hélas, les moyens sont souvent insuffisants. Le social, « *monstre du Loch Ness de la police nationale* » (certains assurent qu'il existe mais personne ne l'a vu), n'a jamais constitué une préoccupation que dans les discours. En matière salariale, ce n'est pas le niveau des quelques primes versées aujourd'hui qui semblent pouvoir répondre à la situation ni attirer d'ailleurs de nouveaux candidats. Le monde policier n'échappe pas à la réalité sociétale qui fait que nos concitoyens aspirent aujourd'hui à une meilleure qualité de vie et de travail. Pour que des policiers acceptent de travailler sur le long terme dans les quartiers difficiles, il faudra y mettre de véritables moyens. Il faudra surtout qu'on laisse se développer une politique sur le long terme. Encore une fois, ça n'est pas les réformes qui épuisent professionnellement les policiers mais le rythme auquel celles-ci se succèdent et les pressions qui s'exercent au moment de leur déploiement. Comment demander à un policier de s'investir sur un projet de quartier lorsqu'il sait que celui-ci risque d'être complètement abandonné au gré des alternances politiques ? Le virage sécuritaire de 2002 a envoyé dans le décor tous ceux qui s'étaient investis dans la police de proximité. Il y a fort à parier qu'un nouveau revirement de cap sera difficile à négocier. Tout cela laissera des traces profondes dans l'inconscient collectif policier. Il est temps que naisse enfin un consensus le plus large possible sur les questions de sécurité afin d'envisager une politique sécuritaire sur le long terme.

LM : A propos d'avenir, justement, les années 2002-2007 ont été officiellement les années de vaches grasses de la police, mais on est entré dans la période des vaches maigres. Il y a d'abord la RGPP. Mais aussi des questions de budget de fonctionnement. J'ai vu personnellement des choses assez incroyables ces derniers temps, comme ce commissariat d'un peu moins de 100 fonctionnaires pour une ville de presque 60 000 habitants, qui n'a que 4 véhicules en état de marche, un budget annuel photocopie qui est épuisé depuis le

mois d'avril... A votre connaissance, dans quel état est aujourd'hui l'administration police nationale à l'échelle de base des commissariats ? Et quelles conséquences cela a-t-il sur le travail policier, la présence sur le terrain, etc. ?

SL : « officiellement » est un terme bien choisi. Lorsqu'on y regarde dans le détail, la réalité est moins réjouissante ! La réforme des corps et carrières de 2004, dont les effets devaient se poursuivre jusqu'à 2012, prévoyait effectivement la création d'environ 8 000 postes de gradés et gardiens de la paix. Ces créations étaient destinées à palier la déflation programmée du nombre d'officiers et de commissaires. C'est important de le préciser justement pour tempérer votre affirmation selon laquelle le ministère de l'intérieur aurait été privilégié entre 2002 et 2007. Plus que de créer des postes, il s'est surtout agi d'un transfert de compétence entre les différents corps. Il faut tout de même reconnaître que les moyens mis au service de la modernisation de la police nationale ont été considérables. Pour autant, on voit bien aujourd'hui qu'il n'a pas suffi de doter les policiers d'une nouvelle tenue et d'une arme autrichienne (le « Sig Sauer », arme de point en dotation individuelle, 9 mm) pour apporter une solution pérenne aux problèmes d'insécurité. En revanche, ce qui est certain c'est que la mise en place de la RGPP et la signature, fin 2008, d'un accord scélérat permettant une déflation sans précédent des effectifs de police ont eu pour conséquence d'annuler purement et simplement les effets de la réforme des corps et carrières de 2004. Ainsi, la déflation du nombre d'officiers et de commissaires s'est poursuivie mais s'ajoute à celle-ci une diminution considérable du nombre de gradés et gardiens c'est-à-dire des policiers qui assurent la continuité du service 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365.

Par ailleurs, comme vous l'évoquez, les budgets de fonctionnement des services actifs ont également fait l'objet de purges successives ces dernières années. Ne parlons même pas des budgets d'investissement qui ne servent plus aujourd'hui que de variable d'ajustement des dépenses de fonctionnement. Alors, quand on entend par ailleurs des annonces de création de services nouveaux prononcées au rythme de l'actualité on peut légitimement s'interroger sur le double discours ambiant. La réalité que vous avez vous-même constatée n'est pas un mirage. J'ai siégé et je siége encore au sein du Comité Technique Paritaire Départemental (organe qui examine entre autres choses les budgets des services actifs). Je constate donc tous les ans une réelle dégradation de la situation. Même dans des services qu'on qualifie « d'unités d'élites », les chefs de service se demandent comment ils vont pouvoir boucler leur exercice budgétaire. Certaines situations sont proches de la caricature. On pourrait en rire s'il ne s'agissait pas directement de dégradations des conditions de travail des policiers.

Le Président de la République s'était engagé, durant la campagne de l'élection présidentielle, à utiliser la moitié des économies générées par la RGPP à l'amélioration des conditions indemnitaires et salariales des fonctionnaires. En ce qui concerne notre ministère de tutelle, il faudrait y regarder de plus près mais il faut bien reconnaître que l'obtention récente de

l'équivalence catégorie B sur un plan quinquennal constitue une amélioration réelle pour la grille indiciaire des gradés et gardiens. Pour autant, je m'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de saborder ainsi nos conditions de travail au prix d'augmentations salariales qui, aussi importantes soient-elles, ne peuvent à elles seules représenter l'alpha et l'oméga de l'avenir de la police nationale.

LM : Une dernière question, toujours sur l'avenir de l'institution policière. On constate le fort retour des polices municipales depuis les années 1990, une structuration juridique importante de ce métier, en même temps qu'un flou complet sur leur doctrine d'emploi. Qu'en pensez-vous ? Quelle expérience en avez-vous ? Comment voyez-vous l'articulation des polices nationales et municipales ?

SL : vous parlez d'un « fort retour des polices municipales ». En ce qui me concerne, j'évoque plutôt une municipalisation et une privatisation rampante de la sécurité. Car, sur le sujet, aucun débat de fond n'a été ouvert. C'est sans doute là qu'est le véritable scandale. Car, lorsqu'il s'agira de tirer un bilan de cette évolution, personne n'assumera vraiment la situation qu'on peut d'ores et déjà prévoir. Il suffit pour cela d'observer ce qu'a pu donner une telle évolution en Afrique du Sud par exemple. Comme le font remarquer à juste titre quelques observateurs de la vie publique, le développement de la police municipale est aujourd'hui présenté comme le nec plus ultra en matière de modernisme. Or, lorsqu'on regarde l'histoire sécuritaire en France, on constate que c'est la police nationale qui est moderne, l'histoire des polices municipales se perdant dans la nuit des temps. Ce sont les errements de cette histoire sécuritaire qui ont conduit progressivement l'Etat à centraliser les politiques publiques en la matière. La naissance, au début du 20^{ème} siècle, du crime organisé et sa mobilité, ont démontré toutes les limites de la décentralisation. La volonté décentralisatrice actuelle ne se fonde au fond que sur un seul argument : celui de l'impuissance de l'Etat à assumer la charge financière de sa mission régaliennne de sécurité. Or, peut-on accepter une évolution aussi importante portée par une politique du « sauve qui peut » ? Alors, soyons clairs, qu'un Maire, qui doit rendre des compte à ses administrés sur les questions de sécurité, essaye de palier les carences de l'Etat en développant sa police municipale est tout à fait compréhensible. Les élus locaux avancent sur ce terrain par voie de conséquence ou plutôt d'inconséquence de l'Etat à garantir la sécurité de tous et partout. Certains édiles, bien entendu, assument leur choix devenant même pour certains de véritables thuriféraires de la municipalisation de la sécurité. D'ailleurs, il faut bien reconnaître que le clivage gauche/droite a explosé dans ce domaine. Il suffit de lire les déclarations de Manuel Valls sur le sujet pour constater que le parti socialiste, autrefois attaché au caractère régalien de la mission de sécurité, danse aujourd'hui d'un pied sur l'autre. Certains maires socialistes actuellement aux commandes poussaient des cris d'orfraie lorsqu'ils étaient dans l'opposition municipale et constataient l'explosion du budget

de la sécurité. Ils se complaisent aujourd'hui à maintenir des moyens identiques à leurs polices municipales. Est-ce toujours pour palier les carences de l'Etat ? Par ailleurs, je constate bien souvent, dans les bulletins municipaux, qu'il est rarement question du coût pour les administrés d'une telle politique. Là où le budget de la voirie, de l'éducation ou de la culture sont largement étalés, celui de la sécurité est souvent bien difficile à obtenir.

J'ai conscience, sur ce sujet, de ramer à contre-courant. Pourtant, il n'est pas ici question d'une revendication corporatiste de ma part mais bien de l'idée que je me fais d'une police nationale républicaine, au service de tous nos concitoyens et disposant, sur tout le territoire, de moyens identiques. Or, ces garanties ne peuvent en aucun cas être apportées par une décentralisation de la politique sécuritaire. Que les élus locaux aient une place dans le processus de lutte contre l'insécurité n'est absolument pas choquant. Les choses ont d'ailleurs largement évoluées ces dernières années avec la création des contrats locaux de sécurité et la mise en place des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. D'autres solutions sont envisageables. Une décentralisation des locaux et des moyens telle qu'elle a été menée au sein de l'éducation nationale en est une. Les communes investissent d'ailleurs déjà beaucoup dans la construction ou l'entretien de locaux de la police nationale. Sans ces collectivités locales, la clochardisation des services police serait sans doute pire que ce qu'elle est aujourd'hui. Par contre, que les édiles deviennent demain « les shérifs » dans leurs cités devrait paraître tout à fait inacceptable pour tout républicain qui se respecte.

LM : Merci beaucoup, Stéphane Liévin, pour le temps que vous avez consacré à cet entretien, pour la franchise et parfois le courage de vos propos. J'espère que cela donnera des idées à d'autres afin que le débat s'enrichisse d'autre chose que des discours convenus en tous genre (et d'où qu'ils viennent), des réflexes corporatistes et de la Com' officielle du gouvernement. Ils seront les bienvenus dans nos colonnes.

Entretien réalisé en octobre 2010.